



Dubaï 2020,
c'est à présent
demain...!

Le Pavillon monégasque
présenté par Albert Croesi



interprète
Alceste dans
le Misanthrope

Sur la scène du Grimaldi
Forum le 8 mars prochain



5ème place
pour Venturi
à Marrakech

La satisfaction de la
team leader Susie Wolff

Mars 2020

€2.00

La Principauté

Année XIX • Numéro 192 • Mensuel édité par Global Media Associates Sas • Gérant de la publication : Roberto Volpomi

Le premier journal d'actualité de Monaco

SOCIÉTÉ



La décennie de l'égalité

■ Si dans les dernières années **beaucoup** a été fait à Monaco pour les droits de la femme, toutefois il reste encore autant à faire pour **éliminer** toute discrimination, en particulier sur les lieux de **travail** et au niveau d'une réelle parité salariale



SANTÉ • Les premières mesures adoptées par le Gouvernement
Monaco en alerte pour la menace Coronavirus

Les précautions communiquées régulièrement à la population - à la demande du Conseil national - étaient indispensables. Maintenant, il faut tout faire pour éviter une psychose plus dévastatrice que le virus...



00192

"Il reste beaucoup à faire pour que les mentalités évoluent"

par Patrice Zehr

■ Vous êtes depuis 2018 à la tête du Comité pour la Promotion et la Protection des Droits des Femmes. En décembre dernier vous avez présenté votre premier rapport d'activité. A l'occasion de la journée de la femme, êtes-vous optimiste au regard des avancées obtenues ou à venir, ou pensez-vous que finalement, au-delà des déclarations d'intentions, c'est plus dur que ce que vous pensiez ? Quels sont les axes principaux de votre action et vos partenaires privilégiés ?

Céline Cottalorda : "Beaucoup de travail a été fait depuis l'installation du Comité en novembre 2018. Cette première année a été consacrée à la mise en place d'une méthode et d'objectifs. D'abord des groupes thématiques ont été créés (communication, statistiques, formation, prévention) pour travailler en petits comités et de manière régulière. Mon but était d'aller plus loin que l'existant et d'intégrer aux réflexions tous les acteurs du Comité. Concrètement nous avons créé un site internet dédié aux droits des femmes, publié la première étude avec l'IMSEE sur les violences faites aux femmes à Monaco, mis en place un grand plan de formation pour améliorer l'accueil des femmes victimes de violences et réalisé des campagnes pour sensibiliser à l'égalité et aux violences lors des journées internationales du 8 mars et du 25 novembre. Des avancées législatives sont à noter avec l'allongement du congé maternité simple, la dépénalisation de l'avortement pour la femme enceinte. Enfin une charte pour l'égalité au travail « Monégalité » a été signée avec 99% des employeurs de la Principauté. Cependant il reste beaucoup à faire pour que les mentalités évoluent et qu'on parvienne à une égalité réelle. Ce changement ne se décrète pas d'un coup de baguette magique. Il faut inclure les hommes et continuer à travailler tous ensemble. C'est la raison pour laquelle des partenariats ont été mis en place et vont se poursuivre avec les associations du Comité, les institutions monégasques et les entités sportives et culturelles de la Principauté. Je veux travailler avec tout le monde et fédérer le plus possible autour de ce sujet."

■ Où en est-on à Monaco de l'égalité salariale et que peut-on rapidement améliorer ? Les lois en vigueur sont-elles suffisantes ?

CC : "A Monaco, nous avons une loi qui date de 1963. Elle prévoit l'égalité salariale entre les femmes et les hommes en contrepartie d'un même travail ou d'un travail de valeur égale. Mais au-delà des lois, il est important de disposer de chiffres sur la réalité de la situation. La plupart des pays en Europe ont calculé un écart de salaires compris entre 12 et 25% en défaveur des femmes. Le Comité a donc confié une étude sur les salaires à l'IMSEE pour savoir s'il existe à Monaco des différences entre femmes et hommes dans le secteur privé et public. Cette étude, inédite, nécessite la mise en place d'une méthodologie et de calculs complexes. Les résultats seront connus fin 2020."

■ On a toujours le sentiment que Monaco est une oasis de tranquillité dans un monde violent. Mais la Principauté n'est pas épargnée par les violences faites aux femmes et par le harcèlement sexuel ou moral. Sait-on exactement où l'on en est ?

CC : "La violence ne s'arrête pas aux frontières de Monaco et nous connaissons ce phénomène malheureusement, comme ailleurs. La publication faite par l'IMSEE en janvier 2020 présente les principales données disponibles durant l'année 2019 et dresse un état des lieux des violences. Cette étude prend en compte toutes les formes de violence : harcèlement moral, harcèlement sexuel, violence physique, vio-

lence psychologique, économique, violence sexuelle, y compris viol. Ainsi, selon la police, 31 faits de violences ont été commis contre des femmes sur le territoire monégasque en 2019. Dans près de 60 % des cas, il s'agit de violences physiques. Pour 25 % de violences sexuelles. De son côté l'AVIP a reçu 40 femmes victimes de violences en 2019. Dans 83 % des cas, les violences ont été commises par le conjoint ou ex-conjoint de la victime. Le traitement judiciaire des affaires a permis de prononcer 4 condamnations et 2 ordonnances de protection. 10 affaires ont été classées sans suite sur les 27 ouvertes pour des faits commis en 2019. C'est clairement une avancée concrète dans la connaissance des faits. Pour autant, les chiffres ne rendent compte que de la partie quantifiable et révélée des violences faites aux femmes. Pour enrayer les violences, il faut continuer à travailler afin de libérer la parole autour de ce sujet tabou. C'est ce que nous faisons lors de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes le 25 novembre. La honte et la culpabilité doivent changer de camp. Il faut aussi savoir écouter cette parole d'où la mise en place d'un plan de formation à l'accueil des victimes qui apporte un socle commun de connaissances à tous les intervenants dans le processus de prise en charge. Enfin il faut faire connaître le plus largement possible les dispositifs d'aides qu'ils soient associatifs (AVIP) ou administratifs (Direction de l'action et de l'aide sociale)."

■ Y a-t-il des lois encore à dépeussier pour se mettre en conformité avec l'évolution des mentalités et le ressenti des femmes ?

CC : "Nous avons recensé avec la Direction des affaires juridiques l'ensemble des textes du droit monégasque (près de 12.000 !) pour identifier les dispositions obsolètes. Pour vous donner des exemples, nous avons relevé des termes suggérant que l'exercice de certaines professions n'était réservé qu'à un homme comme le métier d'huissier ou de notaire. Dans d'autres cas, il peut d'agir d'une conception patriarcale de la famille qui apparaît dans le vocabulaire utilisé comme « gestion en bon père de



famille». Ce travail considérable étant fait, nous allons passer à la phase de modification ou de suppression de ces dispositions."

■ Y a-t-il à Monaco à votre connaissance des comportements encore inappropriés dans les entreprises ? Existe-t-il par exemple des règles de déontologie pour les recrutements des femmes préservant notamment vie privée et projets de vie, et dans la négative, faut-il en instaurer ?

CC : "Je n'ai pas connaissance de comportements spécifiques car ma mission consiste à soutenir les politiques publiques nécessaires pour faire avancer les droits des femmes. Les services de l'Etat, les associations reçoivent directement les femmes victimes de violences puisque le traitement des cas particuliers leur incombe. Je souhaite rappeler aussi le rôle important du Haut-commissaire à la protection des droits, des libertés et à la médiation qui peut être saisi pour traiter les cas individuels de personnes se sentant victimes de discriminations. Enfin il y a la loi de 2017 qui punit le harcèlement au travail et oblige les employeurs à prévenir la survenance de faits de harcèlement ou de violence au travail et à être en mesure de signaler ou d'agir si de tels cas se produisent."

* Conseiller technique au Ministère d'Etat, délégué pour la promotion et la préservation des droits des femmes

"Lutter de manière active contre toutes formes de discriminations"

par Roberto Volponi

■ Pour la présidente de la commission des droits de la femme et de la famille du Conseil national, la journée de la femme 2020 a sans doute été particulière. Au-delà de la célébration annuelle, c'est un engagement qui a été pris pour faire de la décennie 2020-2030 celle de l'égalité. Bel objectif mais, au-delà de la formule, est-il réaliste ?

Nathalie Amoratti-Blanc * : "Il y a beaucoup de sujets autour de la notion « d'égalité » entre les femmes et les hommes. L'égalité entre les femmes et les hommes, c'est s'occuper de mieux répartir les rôles entre un père et une mère, c'est pouvoir, à compétences égales, bénéficier d'un parcours professionnel et d'un salaire égal. Je pense aussi à davantage de femmes dans les conseils d'administration de sociétés, notamment les sociétés contrôlées directement ou indirectement par l'Etat, qui devrait sur ce point montrer l'exemple. Les femmes doivent atteindre la plénitude de leurs droits, et pour cela, il faut lutter de manière active contre toutes formes de discriminations, et toutes formes de violences, qu'elles subissent encore malheureusement trop souvent. Je pense que Monaco a longtemps été en retard, mais avec un Conseil National proactif et parfaitement en phase avec l'évolution des mentalités, j'ai bon espoir que pendant la décennie qui s'ouvre, Monaco devienne un exemple dans ce domaine, comme c'est déjà le cas dans de nombreux autres".

■ La dépénalisation de l'avortement a montré que la majorité veut adapter la législation aux évolutions de la société sans mettre en cause ses fondements institutionnels. Ce succès doit vous encourager... Quelles sont pour la majorité les prochaines avancées inscrites au calendrier parlementaire ?

NAB : "Le Conseil National a en effet récemment voté en faveur de la loi portant dépénalisation de l'avortement pour la femme enceinte. Et en juin dernier, le Conseil national a également voté en faveur du projet de loi n° 989, modifiant la loi n°870 du 17 juillet 1969 relative au travail des femmes salariées en cas de grossesse ou de maternité, faisant passer la durée du congé maternité de 16 à 18 semaines. Ce texte constitue une véritable évolution, non seulement pour les femmes, mais aussi pour la cellule familiale dans son ensemble. Nous avions à cette occasion évoqué notre intention de mener une réflexion sur l'allongement du congé paternité en Principauté, et nous travaillons déjà sur des pistes novatrices, notre objectif étant de déposer prochainement une proposition de loi sur ce sujet. Il s'agit notamment de permettre aux pères de passer plus de temps avec leur nouveau-né, mais aussi de mieux répartir les tâches familiales entre les deux parents.."

■ Un point concret qui fait consensus est celui de l'égalité salariale. Ou en est-on à Monaco ? Y a-t-il des réticences liées à la compétitivité des entreprises et au coût de l'égalité réelle ?

NAB : "Quand on parle d'inégalités entre les femmes et les hommes, c'est en effet la question du salaire qui revient le plus souvent aujourd'hui. La majorité du Conseil National demande au Gouvernement, depuis son élection, la mise en place d'une Commission de contrôle et de Réclamation concernant les inégalités salariales. Il faudra bien qu'un jour ou l'autre on en passe par un dispositif qui permettra à cette inégalité majeure de se résorber plus vite. À compétences et niveaux de responsabilités égaux, les femmes doivent pouvoir gagner la même chose que les hommes. Je reviendrai sur cette mesure prochainement, car les réponses du Gouvernement en la matière me semblent insuffisantes. Mettre en avant des principes c'est bien, les faire appliquer et sanctionner ceux qui ne s'y conforment pas, ce serait mieux !"

■ Des progrès doivent être faits au niveau des violences, du harcèlement comme de discriminations lors des recrutements et avancements. Les comportements changent moins vite certainement que les exigences des femmes pour leur sécurité et le respect de leur vie privée. Faut-il encore légiférer et surtout dépoussiérer notre droit du travail pour le mettre en conformité avec les évolutions de la société ?

NAB : "En matière de violences faites aux femmes, beaucoup de choses ont été faites depuis quelques années. Par exemple, je citerais la campagne de communication du Gouvernement sur ce sujet, une campagne choc qui avait été initiée lorsque Stéphane Valeri était conseiller de gouvernement-ministre des affaires sociales et de la santé. L'important à mon sens est de libérer la parole des femmes pour que les violences ne soient plus passées sous silence. La prévention est évidemment importante mais aussi la formation de toutes les personnes qui sont amenées à détecter ces comportements intolérables et accompagner les victimes. Sur ce dernier point, nous avons demandé et obtenu du Gouvernement de renforcer les



© Photo Cœrint

© Photo Cœrint

moyens de l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales (AVIP), notamment en lui permettant de pouvoir mobiliser des hébergements d'urgence pour les femmes victimes de violences. Pour que la décennie qui s'ouvre soit celle de l'égalité, le Conseil National est et restera une institution d'avant-garde, en lien avec son partenaire institutionnel, le Gouvernement princier."

* Elue de la majorité Primot, Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille

PERSONNALITES

Quand les femmes tiennent la barre

Deux femmes sont les interlocutrices principales de ce dossier. Quoi de plus normal. L'une est au Gouvernement et l'autre au Conseil national. Un signe du pas vers l'autre exécutif-législatif à l'unisson pour la promotion des femmes à Monaco. Mais si les femmes monégasques se mobilisent plus que jamais pour plus d'égalité, il serait faux de croire que les femmes n'ont pas déjà de postes importants de décisions à Monaco. Au gouvernement Marie-Pierre Gramaglia tient les rênes d'un département des plus importants, celui de l'équipement et pour la première fois en la personne de la si impliquée et combative Brigitte Boccone-Pagès, le Parlement a une vice-présidente et sans atteindre à la parité de nombreuses élues de qualité (Karen Aliprendi de Carvalho, Nathalie Amoratti-Blanc, Corinne Bertani, Michèle Dittlot, Marie-Noëlle Gibelli, Marine Grisoul et Beatrice Fresko-Rolfo à la tête d'Horizon Monaco et représentant l'une des deux minorités du Conseil national). Une brillante jeune femme de nationalité monégasque a une charge considérable et une responsabilité immense comme l'a souligné la crise sanitaire du coronavirus. Il s'agit de Benoîte de Sevelinges. Elle gère le CHPG au milieu d'un gigantesque chantier préparant l'avenir du pôle santé d'exception, comme au service de tous à Monaco. Depuis 2011 l'éducation nationale si réputée de Monaco est l'affaire d'Isabelle Bonnal. Pascale Pallanca est directrice du travail, Caroline Rougaignon-Vernin, présidente du conseil économique et social. Tous les journalistes connaissent Geneviève Berti, directrice de la communication version dynamisée du Centre de presse. Françoise Gamedinger est directeur des affaires culturelles et Yvette Lambin-Berti secrétaire général du comité olympique monégasque. Hilde Haneuse Heye est présidente des femmes chefs d'entreprises. Sylvie Biancheri a porté au sommet la réputation culturelle comme celle du centre de congrès d'affaires du Grimaldi Forum. Les femmes sont très présentes dans la vie associative très riche à Monaco. Louissette Levy-Soussan, fondatrice d'"Action Innocence" et présidente du CREM, Valérie Barilaro pour "Ecoute Cancer Confort" ou Domitille Lagourgue pour "Mission Enfance". Sans oublier, et pardon à toutes celles qui l'ont été dans cette petite liste partielle, Chantal Ravera à la tête de l'association "Femmes Leaders Mondiales de Monaco" Un objectif qui claque comme un projet : que les femmes de Monaco deviennent les leaders des droits de la femme dans le monde.



© Photo Cœrint